

Mercredi 6 mai 2009

LA



NR

LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE



# Lutte contre la drogue : l'Algérie félicitée

■ «La France, comme le monde, a besoin de l'Algérie pour pouvoir se prémunir contre le trafic de drogue», a déclaré Etienne Apaire, président de la Commission française de lutte contre la drogue.

# L'Algérie le premier mur de sécurité pour le MedNet

→ Le réseau méditerranéen de coopération contre les drogues et les addictions semble reconnaître davantage les efforts fournis par l'Algérie en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants.

«La France, comme d'autres pays du monde, a besoin de l'Algérie pour pouvoir se prémunir contre le trafic de drogue, et ce, grâce, entre autres, à de riches programmes et dispositifs de coopération», a affirmé, hier, le président de la commission interministérielle française de lutte contre la drogue et la toxicomanie, M. Etienne Apalre, lors de son intervention au séminaire international sur la drogue qui se tient depuis hier à Alger.

Les services de sécurité algériens en général et les gardes frontières en particulier sont salués, dans plusieurs occasions, par les pays membres du réseau MedNet pour le mur de sécurité qu'ils forment pour la région méditerranéenne menacée de plus en plus par la prolifération du phénomène de la drogue, notamment celle produite au Maroc.

Depuis le début de l'année en cours, les services de la Gendarmerie nationale ont réussi à avorter plusieurs tentatives armées de convois de narcotrafiants et ont saisi 35 tonnes de résine de cannabis dont 75% récupérés par les GGF au niveau des frontières algéro-marocaines. Les quantités de drogue étaient saisies en grandes prises de quelques tonnes chacune à bord de véhicules Toyota Station au niveau des frontières ouest et sud-ouest, ce qui confirme encore que l'Algérie est un pays de passage pour les réseaux internationaux de narcotrafiants. C'est ce qui est prouvé par les quantités énormes de kif saisies au niveau des frontières terrestres avec le Maroc et celles rejetées par la mer sur la côte ouest du pays où plus de quatre tonnes de cannabis sont récupérées depuis le début de l'année.

Les quantités de stupéfiants saisies dans les zones urbaines demeurent insignifiantes par rapport au calvaire des frontières et ne peuvent en aucun cas permettre de considérer l'Algérie comme étant un pays de forte consommation ou une destination finale du kif marocain contrairement à ce qui a été affirmé par Abdelmalek Sayeh, le directeur général de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie lors de son intervention au séminaire de deux jours. L'in-



■ Les quantités de stupéfiants saisies dans les zones urbaines demeurent insignifiantes par rapport au calvaire des frontières. (Photo : D. R.)

## 35 tonnes de cannabis saisies en quatre mois : l'Algérie pays de passage et non de consommation

«Près de 35 tonnes de résine de cannabis ont été saisies par les services de la gendarmerie depuis le début de l'année. C'est ce qu'a affirmé, hier, le colonel Djamel Zeghida, chef de la division de police judiciaire en marge du séminaire sur l'application de la loi préventive et dissuasive sur la drogue. Il est utile de souligner que les quantités de drogue saisies sont passées de quatre tonnes durant l'année 2007 à 30 pour les douze mois de l'année 2008 et ont dépassé les 34 tonnes rien que pour les quatre mois écoulés. Il s'agit actuellement, d'une moyenne mensuelle de plus de huit tonnes par mois et si cette moyenne est maintenue, imaginons un peu les quantités qui seront saisies cette année. A noter, également, que 20 tonnes de la quantité de kif traité saisi a été enregistrée au niveau des frontières sud-ouest à Béchar, trois tonnes à Tindouf, près de quatre tonnes sur la côte de Aïn Témouchent et 5,2 tonnes dans des conteneurs au port sec de Rouïba à Alger.

Le colonel Zeghida a expliqué que les quantités importantes constatées en quelques prises indiquent que l'Algérie est un pays de passage pour le kif traité venant du Maroc en destination des pays du Sahel, du Moyen-Orient et de l'Europe. Selon le représentant de la Gendarmerie nationale, le pays n'est pas totalement épargné par la consommation mais ne peut être le client favori des réseaux de narcotrafiants. «Le passage de cette drogue et sa disponibilité favorisent la consommation», a affirmé le colonel Zeghida pour distinguer un pays de passage d'un pays consommateur.

Pour ce qui est de la production de drogue en Algérie, le chef de la division de police judiciaire a indiqué la découverte en 2006 et 2007 de champs de culture d'opium au sud du pays et qui ont été tous détruits avant même que la culture n'arrive à maturité. Autrement dit, l'Algérie n'est pas un pays producteur de drogue. En effet, tous les moyens sont mis en place pour empêcher toute tentative de production. Pour ce qui est de l'intervention des GGF et les confrontations qui les opposent aux convois de narcotrafiants, le colonel Zeghida, a indiqué que la Gendarmerie nationale a engagé tous les moyens humains et matériels nécessaires au niveau des frontières terrestres.

Il s'agit, entre autres, de la création de 154 nouveaux postes-frontières, la formation et perfectionnement pour les GGF et la modernisation des moyens d'intervention. «Devant l'agressivité de la mafia de drogue, nous ne devons pas rester les bras croisés mais nous passons à des ripostes proportionnelles», a déclaré le chef de la police judiciaire.

tervenant a estimé que l'Algérie est passé d'une zone de passage de drogue à un grand marché de consommation alors que les affaires traitées en matière de consommation n'ont pas connu de hausse inquiétante par rapport aux affaires de passage constatées quotidiennement aux frontières terrestres. Le même responsable a indiqué que le pays devenait également une destination de cocaïne alors qu'à part les 22 kg saisis en 2007 et quelques grammes pris de temps à autre chez des immigrants clandestins, la sonnette d'alarme n'a pas été tirée et cette substance n'atterrit en Algérie que, selon les experts, par petites commandes ou par le biais d'immigrants africains qui l'utilisent généralement pour payer les réseaux de passeurs vers l'Europe.

Par ailleurs, les participants au séminaire d'Alger sur l'application de la loi n°18-04 du 25 décembre 2004 relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicite de drogue, se sont mis d'accord sur les proportions alarmantes que prend le phénomène de la toxicomanie dans le monde et l'activité de la mafia de la drogue dans la région méditerranéenne.